

1. Gouvernance des entreprises

1.6 Planification de la Fermeture

Divulgence et transparence

La planification de la fermeture devrait être régulièrement abordée dans le cadre de la participation des parties prenantes, en accordant une attention particulière à leurs préoccupations environnementales et économiques. À cet égard, les entreprises devraient faire état de ce qui suit :

- l'approche de gestion, la façon dont elle a été mise au point et les moyens utilisés pour en assurer le suivi;
- le nombre et le pourcentage des sites d'exploitation dotés d'un plan de fermeture;
- les incidences de la fermeture sur les travailleurs, sur l'environnement et sur les collectivités locales, ainsi que les mesures prévues pour atténuer les problèmes potentiels;
- les dispositions financières générales liées à la fermeture, ou une référence aux états financiers pertinents;
- le démantèlement des sites pétroliers et gaziers.

Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle évalué quelle est l'information à divulguer et à qui elle doit être divulguée?
- Les plans de fermeture et leur exécution sont-ils correctement abordés au regard de la participation des parties prenantes?

NORMES INTERNATIONALES

Normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI)

Planification de la fermeture :

- GRI MM10 (Supplément pour le secteur de l'extraction minière et des métaux)

Divulgations liées à la fermeture en application du supplément pour le secteur pétrolier et gazier :

- OG11

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Pages 33-35 (Chapitre III. Publication d'informations. Recommandations 3. 4. Commentaires 30. 31. 32. 33)